



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

Conseil National de l'Ordre

Circulaire n° 2010-019
Section Ethique et Déontologie
ML/SB/MM - tél : 01.53.89.32.68
Mots-clés : Association SIDAVENTURE



le 23 février 2010

Mon Cher Confrère,

Notre attention a été appelée sur les agissements de l'association SIDAVENTURE, association loi 1901 qui a pour but de favoriser l'échange, l'expression, l'information, la prévention et les rencontres des personnes séropositives au VIH.

Le site internet de l'association (www.sidaventure.net) publie une offre de recrutement proposant à des personnes infectées par le VIH de participer à un protocole expérimental dénommé JMAR (anciennement A 72).

La participation à ce protocole implique l'arrêt des traitements antirétroviraux et la prise d'un produit JMAR1 par voie orale qui serait composé de plantes originaires de Madagascar. Ce produit est présenté sur le site comme offrant la guérison définitive aux patients infectés par le VIH et comme étant une alternative avantageuse aux traitements conventionnels. Il est également demandé la communication de l'attestation du médecin traitant indiquant le statut sérologique des patients.

Ce protocole expérimental n'a pas fait l'objet d'une autorisation de l'AFSSAPS ni des autorités malgaches.

L'attention des médecins assurant le suivi des patients infectés par le VIH doit être attirée par une demande du patient d'un certificat indiquant son statut sérologique et la destination qu'il entend lui donner. Le cas échéant, le médecin pourra alors mettre en garde le patient sur les risques que l'abandon des traitements antirétroviraux au profit d'un remède insuffisamment éprouvé lui ferait courir.

Je vous laisse le soin de diffuser cette information auprès des médecins de votre département.

Je vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Walter VORHAUER
Secrétaire général